

PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du lundi 17 décembre 2018

à la salle polyvalente de PAULHAGUET

Nombre de conseillers communautaires : 62 puis 63 (arrivée de Mickaël VACHER à la délibération 4A) + 11 pouvoirs

Date de convocation : 06 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 17 décembre 2018 à 20h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Paulhaguet sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD, pour la tenue d'une session ordinaire.

Présents : Mmes Jeanine BRUGEYROUX, Annie CARLET, Odile MAMET, Marie-Christine DELABRE, Séverine EYNARD, Giséle RASPAIL, Chantal LEGENDRE, Marie-Andrée PERREY, Chantal FARIGOULE, Paulette HABRIAL, Magalie MISSONNIER, Karine CROS, Sylvie LEBRAT, Corinne BOYER, Agnès JEAN, Nathalie RAMBOURDIN, Michèle Malfant, Annie PLANTIN, MM. Jean-Louis PORTAL, René SOULIER, Serge DESCHEEMACKER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Gérard MERLE, Franck NOEL-BARON, René HAELVOET, Bernard VISSAC, Alain BESSON, Joseph VISSAC, Jean-Marc CHARRADE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Thierry GRIMALDI, Denis BEAUME, Jean PASCAL, Joseph TORRENT, Olivier MONTEIL, Gérard BEAUD, Jean-Pierre BRUNEL, Claude MASSEBEUF, Christian DAUPHIN, Jean-Pierre SOIGNON, Jean-Marie CHAPON, Philippe MOLHERAT, Jean-Claude BAGES, Bernard MONATTE, Emile ROUSSEL, Gérard ROUX, André DORIER, Jean Michel DURAND, Alain SOULE, Christophe COURTEIX, Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON, Denis GAILLARD, Charles TOURRETTE, Michel BRUN, Jean-Louis CELLIER, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTARD, Guy LAFOND et Mickaël VACHER

Pouvoirs : Mme Valérie GAILLARD à M. MONTEIL Olivier, M. Denis FOURY à Mme Magalie MISSONNIER, M. Maurice LAC à M. Jean-Marie CHAPON, M. Christian POULET à Mme Karine CROS, M. Raphaël LESCURE à M. Philippe MOLHERAT, Mme Marie-Thérèse ROUBAUD à M. Joseph TORRENT, M. Denis BONNAFOUX à M. Christian DAUPHIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Chantal LEGENDRE, M. Jean-Paul FAGHEON à Didier HANSMETZGER, Mme Elisabeth CROUZET à Mme Chantal FARIGOULE et M. Christian BARBUT à M. Michel BRUN.

Absents Excusés : Mmes Jacqueline TORRENT, Françoise TORRENT-PAILHES, MM. Alain CUSSAC, Gilles COUSTON, Stéphane DESSALLES, Cédric FLANDIN, Ludovic LEYDIER, Bernard MOYEN, Jean-Louis NOTON, Maurice PARAT, Serge ROCHER et Christian VIDAL.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine DELABRE

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Communautaire, le Président informe les conseillers sur la date des vœux communautaires fixée au 10 janvier 2019 à 18 h 00 au centre culturel de Langeac et à la signature d'un avenant au contrat 43.11 le 23 Mai 2019 avec le CD 43.

Le Président propose de rajouter un point 17 à l'ordre du jour relatif à l'adoption d'une délibération pour dérogation au repos dominical 2019 dans les commerces de détail. Le conseil valide à l'unanimité le rajout de ce point à l'ordre du jour du conseil.

Le Président ouvre la séance du Conseil.

2018-12-01-Objet : Validation du PV de la séance du 27 novembre 2018

Rapporteur : M Le Président

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues pour une séance ordinaire du Conseil sur Convocation du Président de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier du 15 novembre 2018 envoyée au domicile des Conseillers Communautaires.

Sur 86 membres en exercice, 67 étaient présents et 12 pouvoirs ont été donnés par : Mme Valérie GAILLARD à Mme Marie-Thérèse ROUBAUD, M. Bernard MOYEN à M. Jean-Louis CELLIER, Mme Annie CARLET à M. Gilles RUAT, M. Claude MASSEBEUF à M. Gérard BEAUD, Mme Elisabeth CROUZET à M. Denis BONNAFOUX,

M. Raymond FRAISSE à Mme Magalie MISSONNIER, M. Maurice LAC à M. Jean-Marie CHAPON, M. Gérard ROUX à M. Emile ROUSSEL et M. Raphaël LESCURE à M. Philippe MOLHERAT, Mme Séverine EYNARD à Mme Gisèle RASPAIL, M. Franck NOEL-BARON à M. Alain GARNIER et Mme Agnès JEAN à Mme Odile MAMET.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents et représentés.

M. Serge DESCHEEMACKER a assuré le rôle de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire a pu valablement délibérer.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

- 1- *Validation du PV de la séance du 10 juillet 2018 : adoptée à 78 pour et 1 abstention (M. Alain CUSSAC)*
- 2- *Validation du PV de la séance du 28 septembre 2018 : adoptée à 76 pour, 2 abstentions (Mme Odile MAMET et M. Gilles RUAT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean PASCAL)*
- 3- *Définition de l'intérêt communautaire des compétences dans les domaines du développement économique, de l'aménagement de l'espace, de la protection et mise en valeur de l'environnement, de la politique du logement social, des équipements culturels et sportifs, de la voirie et de l'action sociale : adoptée à 64 pour, 10 contre (Mme Karine CROS, MM. Alain CUSSAC, Denis BEAUNE, Magalie MISSONNIER et son pouvoir Raymond FRAISSE, Alain GARNIER, Thierry GRIMALDI, Christian POULET, Emile ROUSSEL et son pouvoir Gérard ROUX) et 5 abstentions (MM. Yves ATTARD, Michel BRUN, Sylvie LEBRAT, Franck NOEL-BARON et Gilles RUAT)*
- 4- *Restitution aux communes de la compétence ALSH périscolaire hors ALSH périscolaire du mercredi : 55 pour, 12 contre (Mme Karine CROS, MM. Christian BARBUT, Denis BEAUNE, Magalie MISSONNIER et son pouvoir Raymond FRAISSE, Thierry GRIMALDI, Jean-Jacques LUDON, Christian POULET, Franck NOEL-BARON, Emile ROUSSEL et son pouvoir Gérard ROUX et Mickaël VACHER) et 12 abstentions (Mme Odile MAMET et son pouvoir Agnès JEAN, MM. Yves ATTARD, Louis BARTHELEMY, Michel BRUN, Jean-Louis CELLIER et son pouvoir Bernard MOYEN, Alain CUSSAC, Jacky DELIVERT, Alain GARNIER, Ludovic LEYDIER, Gilles RUAT)*
- 5- *Restitution aux communes de la compétence équipements de l'enseignement préélémentaires et élémentaires : adoptée à 67 pour, 4 contre (Alain GARNIER et son pouvoir Franck NOEL-BARON, Thierry GRIMALDI et Gilles RUAT) et 8 abstentions (Mme Karine CROS, MM. Alain CUSSAC, Jacky DELIVERT, Magalie MISSONNIER et son pouvoir Raymond FRAISSE, Christian POULET, Emile ROUSSEL et son pouvoir Gérard ROUX)*
- 6- *Validation du plan de financement et demande de subvention Leader pour le Tour de France 2017 : adoptée à 75 pour, 1 contre (M. Christian POULET), 2 abstentions (Mmes Odile MAMET et son pouvoir Agnès JEAN) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean-Jacques LUDON)*
- 7- *Validation du plan de financement et demande de subvention Leader pour l'étude méthanisation : adoptée à 67 pour, 7 contre (M. Denis BONNAFOUX et son pouvoir Mme CROUZET Elisabeth, Gilles RUAT et son pouvoir Annie CARLET, Christian POULET, Serge ROCHER et Bernard VISSAC) et 5 abstentions (Mme Karine CROS, MM. Denis GAILLARD, Alain GARNIER et son pouvoir Franck NOEL-BARON et Bernard MONATTE)*
- 8- *Validation du plan de financement et demande de financement pour l'agrandissement et mise aux normes du gymnase de Paulhaguet : adoptée à 69 pour, 3 contre (Mme Jeanine BRUGEYROUX, M. Gilles RUAT et son pouvoir Annie CARLET) et 7 abstentions (Mme Paulette HABRIAL, MM. Thierry ASTRUC, M. Norbert BERNARD, Claude GINHAC, Philippe MOLHERAT et son pouvoir Raphaël LESCURE, Serge ROCHER)*
- 9- *Validation du plan de financement et demande de financement pour les études ZAI Saint-Georges d'Aurac/ Mazeyrat d'Allier : adoptée à 75 pour, 3 contre (Mmes Odile MAMET et son pouvoir Agnès JEAN et M. Didier HANSMETZGER) et 1 abstention (M. Yves ATTARD)*
- 10- *Décision Modificative N°1 du Budget Général : adoptée à 76 pour et 3 abstentions (MM. Alain GARNIER et son pouvoir Franck NOEL-BARON, Serge ROCHER)*
- 11- *Décision Modificative N°1 du Budget Annexe Atelier-relais confiture à Villeneuve d'Allier : adoptée à 73 pour, 3 abstentions (MM. Alain GARNIER et son pouvoir Franck NOEL-BARON, Serge ROCHER) et*

- 3 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Karine CROS, MM. Serge DESCHEEMACKER et Mickaël VACHER)
- 12- *Décision Modificative N°1 du Budget Annexe MARPA : adoptée à 76 pour, 2 abstentions (MM. Alain GARNIER et son pouvoir Franck NOEL-BARON) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Karine CROS)*
- 13- *Décision Modificative N°1 du Budget Annexe Cuisine CAT : adoptée à 72 pour, 2 abstentions (MM. Alain GARNIER et son pouvoir Franck NOEL-BARON) et 5 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Karine CROS, Magalie MISSONNIER et son pouvoir Raymond FRAISSE, Sylvie LEBRAT et M. Jean PASCAL)*
- 14- *Décision Modificative N°2 du Budget Annexe Atelier-relais carrosserie : adoptée à 73 pour, 4 abstentions (MM. Alain GARNIER et son pouvoir Franck NOEL-BARON, Serge ROCHER et Alain SOULE) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Karine CROS et M. Christian DAUPHIN)*
- 15- *Décision Modificative N°1 du Budget Annexe Centrale hydroélectrique : adoptée à 68 pour, 2 contre (MM. Alain GARNIER et son pouvoir Franck NOEL-BARON), 7 abstentions (Mmes Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir Valérie GAILLARD, MM. Michel BRUN, Christian POULET, Serge ROCHER, Gilles RUAT et son pouvoir Annie CARLET) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Karine CROS et M. Raymond FRAISSE (pouvoir donné à Mme Magalie MISSONNIER))*
- 16- *Décision Modificative N°1 du Budget Annexe Auberge de Chanteuges : adoptée à 78 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Raymond FRAISSE (pouvoir donné à Mme Magalie MISSONNIER))*
- 17- *Décision Modificative N°2 du Budget Annexe TMUA : adoptée à 76 pour et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Valérie GAILLARD (pouvoir donné à Mme Marie-Thérèse ROUBAUD), MM. Denis BONNAFOUX et Alain CUSSAC)*
- 18- *Décision Modificative N°1 du Budget Annexe Atelier-relais garage PAILHES : adoptée à 77 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jacky DELIVERT et Charles TOURRETTE)*
- 19- *Décision Modificative N°1 du Budget Annexe des ordures ménagères : adoptée à 72 pour, 1 contre (M. Gaston CHACORNAC), 2 abstentions (MM. Jean PASCAL et Gilles RUAT) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir Valérie GAILLARD, MM. Michel BRUN et René HAELVOET)*
- 20- *Autorisation de versements de subventions exceptionnelles par le Budget Général aux budgets annexes du Prieuré, du Multiple Rural de Villeneuve d'Allier, de TMUA, du CAT et de l'atelier-relais carrosserie : adoptée à 74 pour, 1 contre (M. Claude GINHAC), 4 abstentions (Mme Odile MAMET et son pouvoir Agnès JEAN, MM. Serge ROCHER et Alain SOULE)*
- 21- *Décision Modificative N°2 du Budget Annexe du multiple rural de Villeneuve d'Allier : adoptée à 76 pour et 3 abstentions (Mme Odile MAMET et son pouvoir Agnès JEAN, M. Serge ROCHER)*
- 22- *Décision Modificative N°1 du Budget Annexe du Prieuré : adoptée à 75 pour, 2 abstentions (Mme Odile MAMET et M. Serge ROCHER) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jacky DELIVERT et Alain SOULE)*
- 23- *Vote des montants 2019 de la REOM : adoptée à 51 pour, 19 contre (Mmes Karine CROS, Michèle Malfant, MM. Yves ATTARD, Christian BARBUT, Michel BRUN, Jean-Louis CELLIER et son pouvoir Bernard MOYEN, Gilles COUSTON, Alain CUSSAC, André DORIER, Norbert BERNARD, Alain GARNIER, Claude GINHAC Thierry GRIMALDI, Ludovic LEYDIER, Jean-Louis NOTON, Christian POULET, Gilles RUAT et son pouvoir Annie CARLET), 6 abstentions (Mmes Paulette HABRIAL, Sylvie LEBRAT, MM. Gaston CHACORNAC, Didier HANSMETZGER, Bernard MONATTE et Serge ROCHER) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Marie-Thérèse ROUBAUD, MM. Denis FOURY et Louis BARTHELEMY)*
- 24- *Création d'un emploi permanent statutaire d'adjoint administratif territorial à temps non complet de 17h50 hebdomadaire : adoptée à 75 pour, 1 contre (M. Franck NOEL-BARON (pouvoir donné à Alain GARNIER) et 3 abstentions (MM. Thierry ASTRUC, Alain GARNIER et Louis BARTHELEMY)*
- 25- *Création d'un emploi permanent statutaire d'attaché territorial à temps complet ou à défaut de non titulaire sur le fondement de l'article 3.3.2 de loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : adoptée à 59 pour, 4 contre (MM. Bernard MONATTE, Franck NOEL-BARON, Alain SOULE et Charles TOURRETTE), 13 abstentions (Mmes Odile MAMET et son pouvoir Agnès JEAN, MM. Christian BARBUT, Michel BRUN,*

- Gilles RUAT et son pouvoir Annie CARLET, Magalie MISSONNIER et son pouvoir Raymond FRAISSE, Denis GAILLARD, Alain GARNIER, Emile ROUSSEL et son pouvoir Gérard ROUX et Mickaël VACHER) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gaston CHACORNAC, Jean PASCAL et Joseph TORRENT)
- 26- *Création d'un emploi permanent statutaire de rédacteur territorial à temps complet : adoptée à 60 pour, 9 contre* (MM. Gilles RUAT et son pouvoir Annie CARLET, Bernard MONATTE, Franck NOEL-BARON, Christian POULET, Serge ROCHER, Alain SOULE Joseph TORRENT et Charles TOURRETTE) et 10 abstentions (Mmes Odile MAMET et son pouvoir Agnès JEAN, Karine CROS, MM. Yves ATTARD, Michel BRUN, Magalie MISSONNIER et son pouvoir Raymond FRAISSE, Denis GAILLARD, Alain GARNIER et Louis BARTHELEMY)
- 27- *Création d'un emploi permanent non titulaire d'ingénieur territorial à temps complet (article 3.3.2. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) : adoptée à 47 pour, 15 contre* (Mmes Odile MAMET et son pouvoir Agnès JEAN, Karine CROS, MM. Denis BONNAFOUX et son pouvoir Elisabeth CROUZET, Alain CUSSAC, André DORIER, Thierry GRIMALDI, Bernard MONATTE, Jean PASCAL, Christian POULET, Gilles RUAT et son pouvoir Annie CARLET, Alain SOULE et Charles TOURRETTE), 16 abstentions (Mmes Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir Valérie GAILLARD, Paulette HABRIAL, Gisèle RASPAIL, MM. Yves ATTARD, Denis FOURY, Denis GAILLARD, Alain GARNIER, Magalie MISSONNIER et son pouvoir Raymond FRAISSE, Philippe MOLHERAT et son pouvoir Raphaël LESCURE, Louis BARTHELEMY, Emile ROUSSEL et son pouvoir Gérard ROUX et Mickaël VACHER) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Norbert BERNARD)
- 28- *Création d'un emploi permanent non titulaire d'adjoint technique territorial à temps complet sur le fondement de l'article 3.3.2 de loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : adoptée à 72 pour, 1 contre* (M. Charles TOURRETTE), 1 abstention (M. Bernard MONATTE) et 5 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Jessica COUDERT, Chantal FARIGOULE, MM. Gilles RUAT et son pouvoir Annie CARLET, Raymond FRAISSE (pouvoir donné à Magalie MISSONNIER)).
- 29- *Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveurs des communes et EPCI : adoptée à 61 pour, 7 contre* (Mme Corinne BOYER, MM. Alain BAGES, René HAELVOET, Didier HANSMETZGER, Franck NOEL-BARON, Christian POULET et Serge ROCHER), 9 abstentions (MM. Alain CUSSAC, Norbert BERNARD, Alain GARNIER, Claude GINHAC, Mme Magalie MISSONNIER et son pouvoir Raymond FRAISSE, Jean-Louis NOTON, Louis BARTHELEMY, Mickaël VACHER) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jacky DELIVERT et Serge DESCHEEMACKER)
- 30- *Convention financière de reprise du CET de Mme PHILIPPON Isabelle : adoptée à 75 pour, 2 contre* (MM. Thierry GRIMALDI et Christian POULET) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Alain BESSON et Denis BEAUNE)
- 31- *Validation des statuts du SICTOM Issoire/Brioude : adoptée à 66 pour, 1 contre* (M. Jean PASCAL), 9 abstentions (Mmes Karine CROS, Sylvie LEBRAT, MM. Thierry ASTRUC, Michel BRUN, Jean-Louis CELLIER et son pouvoir Bernard MOYEN, Gilles COUSTON, Thierry GRIMALDI, Ludovic LEYDIER) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Yves ATTARD, Gilles RUAT et son pouvoir Annie CARLET)
- 32- *Validation des montants définitifs 2018 des attributions de compensation : adoptée à 74 pour, 3 abstentions* (Mme Agnès JEAN (pouvoir donné à Odile MAMET), MM. Alain GARNIER et son pouvoir Franck NOEL-BARON) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gaston CHACORNAC et Raymond FRAISSE (pouvoir donné à Magalie MISSONNIER)
- 33- *Convention pour la continuité des services publics suite à l'adhésion des Communes de Monistrol d'Allier et Saint-Préjet d'Allier à la Communauté d'agglomération du Puy en Velay : adoptée à 73 pour, 3 contre* (MM. Gilles COUSTON, Jean-Paul FAGHEON et Ludovic LEYDIER), 2 abstentions (Mme Marie-Andrée PERREY et M. Alain GARNIER) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Marie-Thérèse ROUBAUD)
- 34- *Convention de prestation de services avec la Commune de Frugières le Pin pour le ramassage scolaire : adoptée à 47 pour, 11 contre* (Mmes Karine CROS, Magalie MISSONNIER et son pouvoir Raymond FRAISSE, Marie-Andrée PERREY, M. Thierry GRIMALDI, Gilles RUAT, Christian POULET, Serge ROCHER, Emile ROUSSEL et son pouvoir Gérard ROUX et Charles TOURRETTE), 15 abstentions (Mmes Odile MAMET et son pouvoir Agnès JEAN, Paulette HABRIAL, MM. Jean-Marie CHAPON et son pouvoir Maurice LAC, Gilles COUSTON, André DORIER, Jean-Paul FAGHEON, Denis

- FOURY, Alain GARNIER, Ludovic LEYDIER, Bernard MONATTE, Alain SOULE, Louis BARTHELEMY et Mickaël VACHER) et 6 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Annie CARLET (pouvoir donné à Gilles RUAT), Sylvie LEBRAT, MM. Christian BARBUT, Michel BRUN, Jean-Louis CELLIER et son pouvoir Bernard MOYEN)
- 35- *Adoption d'une convention pour le retrait de la commune de Saint-Illpize de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier : adoptée à 67 pour, 3 contre* (Mmes Karine CROS, MM. Thierry GRIMALDI et Christian POULET), *7 abstentions* (Mmes Odile MAMET et son pouvoir Agnès JEAN, Paulette HABRIAL, Marie-Andrée PERREY, MM. Denis FOURY, Alain GARNIER et Serge ROCHER) et *2 qui n'ont pas pris part au vote* (MM. Jean-Claude BAGES et Jacky DELIVERT)
- 36- *Validation du montant FSE 2018 des chantiers d'insertion : adoptée à 78 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote* (M. René HAELVOET)
- 37- *Augmentation du tarif journalier des chantiers d'insertion à compter du 1^{er} janvier 2019 : adoptée à 69 pour, 2 contre* (MM. Ludovic LEYDIER et Christian POULET), *2 abstentions* (Mme Sylvie LEBRAT et M. Alain GARNIER) et *6 qui n'ont pas pris part au vote* (MM. Jacky DELIVERT, Denis BEAUNE, René HAELVOET, Bernard MONATTE, Gilles RUAT et son pouvoir Annie CARLET)
- 38- *Avis du conseil communautaire sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASAP) : adoptée à 75 pour, 2 abstentions* (MM. Jacky DELIVERT et Christian POULET) et *2 qui n'ont pas pris part au vote* (Mme Chantal FARIGOULE et M. Charles TOURRETTE)
- 39- *Autorisation pour la signature d'une convention de prestation de services avec les Ateliers de la Bruyère : adoptée à 72 pour, 3 contre* (MM. Thierry ASTRUC, Gilles COUSTON et Ludovic LEYDIER), *1 abstention* (M. Jean-Paul FAGHEON) et *3 qui n'ont pas pris part au vote* (MM. Alain BAGES, Gaston CHACORNAC et Thierry GRIMALDI)
- 40- *Lancement d'une consultation et signature des marchés pour le service de transport à la demande (COLIBRI) : adoptée à 74 pour, 3 contre* (Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir Valérie GAILLARD et M. Gilles RUAT), *1 abstention* (M. Thierry ASTRUC) et *1 qui n'a pas pris part au vote* (M. Yves ATTARD)
- 41- *Cession de l'atelier relais au terme du Contrat de Crédit-Bail Immobilier de la ZAC la Bourzède : adoptée à 77 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote* (MM. Emile ROUSSEL et son pouvoir Gérard ROUX)
- 42- *Versement d'une subvention exceptionnelle d'aide à l'immobilier d'entreprise pour l'entreprise BORDE dans le cadre de la convention avec le Conseil Départemental : adoptée à 78 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote* (M. Bernard NORBERT)
- 43- *Soutien financier à l'Association DASA pour le projet « points d'appui aux initiatives » : adoptée à 74 pour, 2 contre* (MM. Jean-Michel DURAND et Mickaël VACHER), *2 abstentions* (MM. Jean-Louis PORTAL et Serge ROCHER) et *1 qui n'a pas pris part au vote* (Mme Jeanine BRUGEYROUX)
- 44- *Autorisation pour la vente des bâtiments et des équipements de l'hôtel restaurant le Prieuré à Lavoûte-Chilhac : adoptée à 66 pour, 6 abstentions* (Mme Karine CROS, MM. Gilles RUAT et son pouvoir Annie CARLET, Didier HANSMETZGER, Christian POULET et Alain SOULE) et *7 qui n'ont pas pris part au vote* (MM. Jean-Marie CHAPON et son pouvoir Maurice LAC, Alain CUSSAC, Christian DAUPHIN, André DORIER, Jean PASCAL et Charles TOURRETTE)
- 45- *Autorisation préalable pour l'engagement d'une consultation relative à la gestion des services Petite Enfance/Enfance/Jeunesse à Paulhaguet en 2019 : adoptée à 64 pour, 1 contre* (M. André DORIER), *11 abstentions* (MM. Thierry ASTRUC, Christian BARBUT, Jean-Louis CELLIER et son pouvoir Bernard MOYEN, Marie-Christine DELABRE, Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir Valérie GAILLARD, Sylvie LEBRAT, Philippe MOLHERAT et son pouvoir Raphaël LESCURE et Serge ROCHER) et *3 qui n'ont pas pris part au vote* (MM. Michel BRUN, Jean-Marie CHAPON et son pouvoir Maurice LAC)
- 46- *Renouvellement de la convention CAF et MSA pour le CEJ de Paulhaguet 2018-2021 : adoptée à 77 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote* (M. Michel BRUN et Mme Marie-Andrée PERREY)
- 47- *Adoption d'une convention de partenariat entre la CCRHA et la CC Brioude Sud Auvergne pour l'accueil des jeunes enfants du territoire au multi-accueil de Brioude : adoptée à 73 pour, 5 contre* (Mme Paulette HABRIAL, MM. Philippe MOLHERAT et son pouvoir Raphaël LESCURE, Christian POULET et Serge ROCHER) et *1 qui n'a pas pris part au vote* (M. Ludovic LEYDIER)
- 48- *Adoption d'une convention de partenariat entre la CCRHA et l'Association Brin de Ficelle pour l'accueil des jeunes enfants du territoire au multi-accueil de Fontannes : adoptée à 70 pour, 5 contre* (Mme Paulette HABRIAL, MM. Philippe MOLHERAT et son pouvoir Raphaël LESCURE, Christian POULET et Serge ROCHER) et *4 qui n'ont pas pris part au vote* (MM. Yves ATTARD, Gilles RUAT et son pouvoir Annie CARLET et Jacky DELIVERT)

- 49- Convention de mise à disposition des agents du service technique communautaire aux communes : adoptée à 74 pour, 2 contre (MM. Gilles COUSTON et Ludovic LEYDIER), 2 abstentions (MM. Denis GAILLARD et Bernard MONATTE) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Claude GINHAC)
- 50- Autorisation pour le lancement d'une maîtrise d'œuvre en procédure concurrentielle avec négociation pour le projet de réhabilitation de la piscine tournesol en espace aqualudique à Langeac : adoptée à 61 pour, 4 contre (Mmes Odile MAMET et son pouvoir Agnès JEAN, Karine CROS et Christian POULET), 11 abstentions (MM. Denis BEAUNE, Norbert BERNARD, Alain GARNIER et son pouvoir Franck NOEL-BARON, Claude GINHAC, Jean-Jacques LUDON, Serge ROCHER, Gilles RUAT et son pouvoir Annie CARLET, Alain SOULE et Mickaël VACHER) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Thierry ASTRUC, Yves ATTARD et Bernard MONATTE).

La délibération est adoptée à 71 pour, 1 contre (M. Raymond FRAISSE) et 1 abstention (M. Alain SOULE)

2018-11-02 – Objet: Régularisation de la durée d'amortissement du budget annexe des ordures ménagères

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le 1^{er} Vice-Président indique que les biens inscrits à l'actif du budget annexe des ordures ménagères s'amortissent actuellement sur une durée de 10 ans conformément à la délibération de l'ex Communauté de Communes du Pays de Saugues visée ci-dessus. L'actif comprend certains biens dont la valeur brute amortissable avoisine les 300 000 €.

Compte tenu des difficultés d'équilibre de ce budget, et des montants annuels de dépenses d'amortissement trop importants, le président suggère, en accord avec le comptable public, et de manière exceptionnelle, que 2 biens fassent l'objet d'une régularisation de leur durée d'amortissement comme suit :

- Réhabilitation CET du MOULAS : valeur brute 376 783.10 €. Durée d'amortissement envisagée : 30 ans
- Colonnes de Point d'Apport Volontaire (PAV) : valeur brute : 299 001.60 €. Durée d'amortissement envisagée : 15 ans

La délibération est adoptée à 71 pour, 1 contre (M. Raymond FRAISSE) et 1 abstention (M. Jean PASCAL).

2018-12-03 – Objet : Vote des montants 2019 de la redevance des ordures ménagères pour les communes de Berbezit et Varennes Saint Honorat

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le 1^{er} Vice-Président explique qu'il convient de fixer les montants de la REOM pour l'année 2019 pour les communes de Varennes-Saint-Honorat et Berbezit adhérentes au S.I.C.T.O.M. des Monts du Forez.

Les montants de la REOM 2019 pour les Communes de Varennes St Honorat et Berbezit restent inchangés et s'établissent comme suit :

	Exercice 2019 Tarif
Résidence principale ou secondaire (1)	149.00
Activité professionnelle (2)	149.00
Majoration par volume conteneur supplémentaire (3)	106.00
Personne seule +60 ans RP	126.00
Gîtes ou caravanes	101.00
Location saisonnière 1 (4)	49.00
Location saisonnière 2 (5)	101.00
Redevance préférentielle pour service minoré niveau 1 (6)	134.10
Redevance préférentielle pour service minoré niveau 2 (6)	119.20
Redevance préférentielle pour service minoré niveau 3 (6)	104.30
Redevance préférentielle pour service minoré niveau 4 (6)	89.40

Redevance préférentielle pour service minoré niveau 5 (6)	74.50
Redevance pour service majoré niveau 1 (7)	163.90
Redevance pour service majoré niveau 2 (8)	178.80
Redevance ponctuelle collecte et traitement OM par tonne	117.19
Redevance ponctuelle collecte et traitement OM par volume	3.54
Mise à disposition définitive d'un conteneur 120 l	42.00
Mise à disposition définitive d'un conteneur 240 l	69.00

La délibération est adoptée à 64 pour, 3 contre (Mme Karine CROS et son pouvoir M. Christian POULET et M. Thierry GRIMALDI) et 6 abstentions (MM. Thierry ASTRUC, Yves ATTARD, Michel BRUN et son pouvoir Christian BARBUT, Raymond FRAISSE et Gilles RUAT).

2018-12-04 A - Objet : Définition de l'intérêt communautaire de la compétence ALSH périscolaire hors ALSH périscolaire du mercredi

Arrivée de M Mickaël VACHER

Avant de laisser présenter la délibération au rapporteur, le Président rappelle le vote de la délibération n° 2018-11-04 du 27 novembre 2018, les débats du bureau communautaire du 29 novembre et la réunion avec les maires concernés le 5 décembre 2018 pour connaître l'avis des communes sur la mise en œuvre de la compétence périscolaire.

Rapporteur : M Alain GARNIER

Le Vice-Président explique aux conseillers que le bureau communautaire dans sa séance du 29 novembre 2018 a proposé de réunir le 5 décembre courant les maires des communes concernés par la compétence périscolaire pour débattre de la mise en œuvre de ladite compétence au 1^{er} janvier 2019 suite à la délibération N° 2018.11.04 (conseil communautaire du 27 novembre).

Au cours de cette réunion, chaque Maire présent a pu s'exprimer sur l'exercice de la compétence soit à l'échelle communautaire soit à l'échelle communale. D'un commun accord, il a été décidé de soumettre au conseil communautaire du 17 décembre 2018 deux hypothèses de délibérations :

- Hypothèse 1 : définition de l'intérêt communautaire de la compétence périscolaire (délibération N°2018.12.04 A)
- Hypothèse 2 : modalités de mise en œuvre de la compétence périscolaire sur tout le territoire (délibération N°2018.12.04 B)

Cette délibération (hypothèse 1 - N°2018.12.04 A) propose de définir l'intérêt communautaire de ladite compétence comme suit :

Est reconnu d'intérêt communautaire la compétence périscolaire présente sur les communes de :

- Saint Gorges d'Aurac en RPI avec Chavaniac-Lafayette
- Couteuges en RPI avec Saint Privat du Dragon et Cerzat
- Paulhaguet avec le RPI de Chassagnes et Mazerat Aurouze

Le Vice-Président souligne que la définition de l'intérêt communautaire de cette compétence entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

M Alain GARNIER insiste sur le véritable échange et le dialogue qui ont pu se dégager lors de la réunion des Maires du 5 décembre

M Gilles RUAT précise que la définition de l'intérêt communautaire permet de limiter l'exercice de la compétence communautaire périscolaire au secteur de Paulhaguet.

M Joseph TORRENT n'est pas favorable à cette délibération et votera contre car elle revient à scinder une communauté qui vient de se créer et à traiter de façon différenciée un même territoire. Cette exception peut donner lieu à d'autres exceptions. Il propose que les communes de Paulhaguet qui avaient la compétence financent le service par un prélèvement sur leurs attributions de compensation.

Le Président considère que cette sectorisation de la compétence va à l'encontre de l'intérêt communautaire et à l'unification du territoire.

M Alain GARNIER considère que le retour de compétence aux communes n'est pas l'esprit de la loi NOTRe.

La délibération est rejetée à 33 pour, 23 contre (MM. Thierry ASTRUC, Jean-Claude BAGES, Christian DAUPHIN et son pouvoir Denis BONNAFOUX, Jean-Pierre BRUNEL, Jean-Marc CHARRADE, Mmes Chantal LEGENDRE et son pouvoir Jessica COUDERT, Chantal FARIGOULE et son pouvoir Elisabeth CROUZET, Marie-Christine DELABRE, Serge DESCHEEMACKER, Olivier MONTEIL et son pouvoir Valérie GAILLARD, Claude GINHAC, Sylvie LEBRAT, Claude MASSEBEUF, Jean-Louis PORTAL, Nathalie RAMBOURDIN, Joseph TORRENT et son pouvoir Marie-Thérèse ROUBAUD, René SOULIER et Bernard VISSAC) et 18 abstentions (Mmes Odile MAMET, Corinne BOYER, Jeanine BRUGEYROUX, Séverine EYNARD, Paulette HABRIAL, Annie PLANTIN, Gisèle RASPAIL, MM. Gérard BEAUD, Jean-Louis CELLIER, Gaston CHACORNAC, Christophe COURTEIX, Jacky DELIVERT, André DORIER, Philippe MOLHERAT et son pouvoir Raphaël LESCURE, Gérard MERLE, Jean PASCAL et Alain SOULE).

2018-12-04 B – Objet : Modalités de mise en œuvre de la compétence ALSH périscolaire hors ALSH périscolaire du mercredi sur le territoire au 1^{er} janvier 2019

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le 1^{er} Vice-Président explique aux conseillers que le bureau communautaire dans sa séance du 29 novembre 2018 a proposé de réunir le 5 décembre courant les maires des communes concernés par la compétence périscolaire pour débattre de la mise en œuvre de ladite compétence au 1^{er} janvier 2019 suite à la délibération N° 2018.11.04 (conseil communautaire du 27 novembre).

Au cours de cette réunion, chaque Maire présent a pu s'exprimer sur l'exercice de la compétence soit à l'échelle communautaire soit à l'échelle communale. D'un commun accord, il a été décidé de soumettre au conseil communautaire du 17 décembre 2018 deux hypothèses de délibérations :

- Hypothèse 1 : définition de l'intérêt communautaire de la compétence périscolaire (délibération N°2018.12.04 A)
- Hypothèse 2 : modalités de mise en œuvre de la compétence périscolaire sur tout le territoire (délibération N°2018.12.04 B)

Considérant le rejet de l'hypothèse 1, le 1^{er} Vice-Président souligne qu'il convient de définir désormais les modalités de mise en œuvre de la compétence périscolaire sur tout le territoire au 1^{er} janvier 2019.

1 - Ecoles dans lesquelles une garderie est organisée par la Commune en 2018 :

Le fonctionnement doit être identique au fonctionnement actuel sur chaque Commune ce qui signifie que sa mise en œuvre doit se faire dans la continuité des organisations sous forme des garderies périscolaires existantes tant en termes d'encadrement et d'horaires que des conditions d'accès au service.

Une convention avec chaque Commune formalisera la mise à disposition des locaux et des personnels à la CCRHA afin d'exercer la compétence. Un règlement de fonctionnement de chaque garderie sera également établi par la CCRHA.

Dans les neuf mois qui suivront la prise d'effet de la compétence, la CLECT devra établir un rapport sur l'évaluation des charges transférées. Ce rapport sera débattu en conseil communautaire et dans les Communes concernées.

2 - Ecoles pour lesquelles du périscolaire est organisé par la CCRHA :

Pour ces écoles, le service sera organisé comme suit :

Le service est organisé en garderie périscolaire communautaire avec un fonctionnement identique aux autres garderies du territoire ce qui implique pour le site de Paulhaguet la mise en place du service dans les locaux scolaires ainsi qu'une mise à disposition de personnels le cas échéant.

Les coûts de fonctionnement de ce service seront alors basés sur les estimations fournies par les trois Communes concernées (Paulhaguet, St Georges d'Aurac et Couteuges) pour un montant total de 30 995 € auxquelles s'ajouteront les frais de transport des enfants du RPI de Chassagnes - Mazerat-Aurouze. Cette charge sera supportée par la CCRHA.

Une convention sera établie avec chaque Commune pour déterminer les modalités de mises à disposition des locaux et des personnels à la CCRHA. Un règlement de fonctionnement de chaque garderie sera également établi par la CCRHA.

La CLECT devra établir un rapport d'évaluation des charges transférées. Ce rapport sera débattu en Conseil Communautaire et dans les communes concernées.

M Joseph TORRENT demande quelles sont les conséquences du vote de cette délibération sur les fonctionnements des services et quelles vont être les propositions de la CLECT ?

Le Président répond que si la délibération est adoptée le service périscolaire sera assuré sous la forme d'une garderie périscolaire pour toutes les communes concernées. La CLECT devra dans son rapport analyser les données financières de chaque commune et faire des propositions de transfert de charges.

M Gilles RUAT demande si ce transfert se fera pour toutes les communes et comment des modifications d'horaires pourront-être prises en compte ?

M Le Président répond que c'est précisément le rôle de la CLECT que de conduire ces analyses et que c'est la CCRHA qui décidera des modalités de fonctionnement des services.

M Alain GARNIER pense que ce sera compliqué d'assurer à l'échelle communautaire le fonctionnement du service.

M Joseph TORRENT considère que ce sera plus compliqué sur le plan financier que sur le fonctionnement même du service.

La délibération est adoptée à 53 pour, 5 contre (Mme Annie CARLET, MM. Yves ATTARD, Alain GARNIER, Franck NOEL-BARON et Gilles RUAT) 10 abstentions MM. Jean-Louis CELLIER, Jacky DELIVERT, Magalie MISSONNIER et son pouvoir Denis FOURY, Raymond FRAISSE, Sylvie LEBRAT, Bernard MONATTE, Emile ROUSSEL, Alain SOULE et Mickaël VACHER) et 6 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Didier HANSMETZGER et son pouvoir Jean-Paul FAGHEON, Joseph VISSAC, Mmes Agnès JEAN, Marie-Andrée PERREY et Annie PLANTIN).

2018-12-05 – Objet : Versement d'un fonds de concours à la commune de Prades pour sa plage

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Le Vice-Président informe les membres du conseil que la commune de Prades sollicite pour 2018 l'intervention financière de la Communauté de Communes pour participer au coût de fonctionnement de son point de baignade. Il précise que la volonté de la commune, d'avoir une plage sécurisée, est justifiée au regard de la fréquentation du site, de ses caractéristiques (courants, profondeur, galeries...) et des conseils formulés par les services de l'Etat.

Le Vice-Président propose de verser sous forme de fonds de concours, une aide à la Commune de Prades étant entendu que l'utilité de cet équipement dépasse manifestement l'intérêt communal. Le fonds de concours est fixé à 4 000 €, il est destiné au fonctionnement de la plage (surveillance de baignade, petits équipements, fournitures et services).

Ms Michel BRUN, Alain SOULE et Christian DAUPHIN font remarquer que d'autres communes ont aussi des plages surveillées et qu'il serait aussi légitime de les prendre en considération.

M Franck NOEL-BARON rappelle que l'aide attribuée à la commune de Prades relève d'une décision prise depuis plusieurs années par l'ex CC du Langeadois.

M Le Président propose que la commission économie travaille sur ce sujet dès 2019 pour définir les plages du territoire à soutenir financièrement.

La délibération est adoptée à 33 pour, 24 contre (Mmes Odile MAMET, Corinne BOYER, Chantal LEGENDRE, Magalie MISSONNIER, Nathalie RAMBOURDIN, Karine CROS et son pouvoir Christian POULET, MM. Jean-Claude BAGES, Jean-Pierre BRUNEL, Jean-Marc CHARRADE, Serge DESCHEEMACKER, Didier HANSMETZGER et son pouvoir Jean-Paul FAGHEON, Denis GAILLARD, Alain GARNIER, Claude GINHAC, Thierry GRIMALDI, Philippe MOLHERAT et son pouvoir Raphaël LESCURE, Jean-Jacques LUDON, Claude MASSEBEUF, Jean PASCAL, Alain SOULE et René SOULIER), 12 abstentions (Mmes Séverine EYNARD, Sylvie LEBRAT, Gisèle RASPAIL, MM. Michel BRUN et son pouvoir Christian BARBUT, Jean-Louis CELLIER, Jacky DELIVERT, Denis BEAUME, Denis FOURY (pouvoir donné à Mme Magalie MISSONNIER), Raymond FRAISSE, Emile ROUSSEL et Mickaël VACHER) et 5 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Marie CHAPON et son pouvoir Maurice LAC, Joseph TORRENT et son pouvoir Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et Gérard ROUX)

2018-12-06 - Objet : Modification de délégués communautaires au SICTOM Issoire/Brioude

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Le Vice-Président précise aux conseillers Communautaires que des modifications dans la désignation des représentants au SICTOM Issoire /Brioude sont nécessaires.

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
ALLY	Thibault MOURLAIX	Bernadette CROZATIER
ARLET	Séverine EYNARD	André DELENA
AUBAZAT	Gérard VEDEL	Marie-France COMBES
BLASSAC	Claude SERVANT	Didier HANSMETZGER
CERZAT	Jacky DELIVERT	Roland BOMPARD
CHANTEUGES	Alain FRIN	Marie-Thérèse VETTORETTI
CHAZELLES	Stéphane VISSAC	Jean SERVANT
CHASSAGNE	Jean-Paul MENEGAZZO	Lionel PAGES
CHASTEL	René HAELVOET	Pascal BISCARRAT
CHAVANAC-LAFAYETTE	Michel GARNIER	Bruno DI GIAMBATTISTA
CHILHAC	Odile MAMET	Mylène DEBERLE
COUTEUGES	Pascal PASSEMARD	Véronique TIVAYRAT
CRONCE	Stéphane RAGEADE	Gisèle RASPAIL
DESGES	Michel HAUDEGAND	Cécile MONTIGNY
DOMYRAT	Michelle OLEON	Christian OLEON
FERRUSSAC	Jacky CHANTELOUBE	Chantal LEGENDRE
JOSAT	Nicolas DI GIAMBATTISTA	Florence BELLUT
LA CHOMETTE	Eugène PRESSE	Alain MARTIN
LANGEAC	Marie-Thérèse ROUBAUD	Gérard BEAUD
LAVOUTE-CHILHAC	Jacques VERNIERE	Michel FLANDY
MAZERAT-AUROUZE	Raymond FRAISSE	Jean-Pierre SOIGNON
MAZEYRAT-D'ALLIER	Jean-Marie CHAPON	Martine PAYS
MERCOEUR	Martine CHEVALIER	Patrick FLINOIS
PAULHAGUET	Laurent SAGNOL	Yves ENJOLRAS
PEBRAC	Raymond PAILHES	Marie-Catherine MANOURY
PINOLS	Jacques FRIARD	Fabrice SOULIER
PRADES	Elisabeth PRADES	Jean-Michel MOUYSSET
SALZUIT	Noël ITIER	Bernard BON
SAINT AUSTREMOINE	Françoise PELISSIER	Martine HALGAND

SAINT BERAIN	Serge ROCHER	Justine PICHON
SAINT CIRGUES	Michel BOREL	Anne-Marie BRUN
SAINT DIDIER SUR DOULON	Michel SALLE	Annie RICOUX
SAINT GEORGES D'AURAC	Alain GARNIER	Gilles BERINGER
SAINT JULIEN DES CHAZES	Alain CASTELLAN	Serge MERLE
SAINT PRIVAT DU DRAGON	Norbert RODIER	Michel PIROUX
SAINTE MARGUERITE	Marie-Thérèse BOUDON	Jean-Jacques LUDON
SIAUGUES SAINTE MARIE	Serge COHADE	Daniel VAUZELLE
TAILHAC	Gérard TROSSET	Guy LAFOND
VALS LE CHATEL	Corinne BOYER	Marie Christine BRUHAT
VILLENEUVE D'ALLIER	Roland CUSOL	Jérôme FLANDIN
VISSAC AUTEYRAC	Phillippe CHABANON	Patrick BEAUNE

La délibération est adoptée à 66 pour, 3 contre (MM. Raymond FRAISSE, Thierry GRIMALDI et Emile ROUSSEL), 4 abstentions (Mme Karine CROS, MM. Thierry ASTRUC, Michel BRUN et son pouvoir Christian BARBUT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Gaston CHACORNAC)

2018-12-07 - Objet : Modification dans la composition des commissions thématiques

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Le Vice-Président rappelle aux conseillers communautaires que 6 commissions thématiques ont été créées par le conseil communautaire :

- N° 1 commission Urbanisme-aménagements
- N° 2 commission Enfance Jeunesse
- N° 3 commission Santé, social et solidarités territoriales
- N° 4 commission Economie
- N° 5 commission Culture, sport et loisirs
- N° 6 commission Administration et finances

Leur composition est actuellement la suivante :

N°1 COMMISSION URBANISME - AMENAGEMENTS

Vice-Présidents :

- FARIGOULE Chantal
- DESCHEEMACKER Serge

Membres :

- | | |
|---------------------|----------------------|
| - VIDAL Christian | - VACHER Mikaël |
| - CHAPON Jean-Marie | - FRAISSE Raymond |
| - MOLHERAT Philippe | - CARLET Annie |
| - ASTRUC Thierry | - TOURRETTE Charles |
| - TORRENT Joseph | - MALFANT Michèle |
| - GAILLARD Denis | - MERLE Gérard |
| - BAGES Jean-Claude | - LUDON Jean-Jacques |
| - ATTARD Yves | - GRIMALDI Thierry |
| - GINHAC Claude | |

N°2 COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE

Vice-Présidents :

- COUDERT Jessica
- GARNIER Alain

Membres :

- | | |
|----------------------|--------------------|
| - AUBAZAC Michel | - HABRIAL Paulette |
| - GAILLARD Denis | |
| - MISSONNIER Magalie | - CROS Karine |
| - RUAT Gilles | - POULET Christian |

- BOYER Corinne
- RASPAIL Gisèle
- LEGENDRE Chantal

N°3 COMMISSION SANTE, SOCIAL ET SOLIDARITES TERRITORIALES

Vice-Présidents :

- LEGENDRE Chantal
- DELABRE Marie Christine

Membres :

- CELLIER Jean-Louis
- PERREY Marie-Andrée
- ROCHER Serge
- FARIGOULE Chantal
- LEBRAT Sylvie
- ATTARD Yves
- PRADES Elisabeth
- CROS Karine
- SOULE Alain
- BOYER Corinne
- MOYEN Bernard
- PORTAL Jean-Louis

N°4 COMMISSION ECONOMIE

Vice-Présidents :

- Jeanine BRUGEYROUX
- Gaston CHACORNAC

Membres :

- LUDON Jean Jacques
- BAGES Jean Claude
- LEBRAT Sylvie
- PERREY Marie Andrée
- MONATTE Bernard
- CHAPON Jean Marie
- FARIGOULE Chantal
- CUSSAC Alain
- CHARRADE Jean Marc
- MASSEBEUF Claude
- BANASSAT Christine
- RUAT Gilles
- VACHER Mikael
- JEAN Agnès
- RASPAIL Gisèle
- TOURRETTE Charles
- BRUN Michel
- GARNIER Alain
- DESCHEEMACKER Serge
- LAC Maurice
- HANSMETZGER Didier
- BESSON Alain

N°5 COMMISSION CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Vice-Présidents :

- COURTEIX Christophe
- MERLE Gérard

Membres :

- FRAISSE Raymond
- POULET Christian
- LAC Maurice
- PRADES Elisabeth
- CHACORNAC Gaston
- DELABRE Marie Christine
- LAFOND Guy

N°6 COMMISSION ADMINISTRATION ET FINANCES

Vice-Présidents :

- PORTAL Jean-Louis
- DURAND Jean-Michel

Membres :

- TORRENT Joseph
- ROUSSEL Emile
- MOLHERAT Philippe
- FOURY Denis
- LAFOND Guy
- MASSEBEUF Claude
- MONATTE Bernard
- NOEL BARON Franck
- CARLET Annie
- DESCHEEMACKER Serge

Il rappelle également que chaque commission est limitée à 25 personnes dont 2 vice-présidents et que chaque conseiller pourra figurer au plus dans 2 commissions.

Certains conseillers communautaires souhaitent s'inscrire dans des commissions ou s'en retirer. Les modifications sont les suivantes :

Commissions	Inscription	Retrait
N°1		CARLET Annie
N°2		
N°3		
N°4	NOEL-BARON Franck	
N°5	BRUNEL Jean-Pierre	LAFOND Guy
N°6		

La délibération est adoptée à 73 pour et 1 contre (M. Raymond FRAISSE

2018-12-08 - Objet : Adoption d'une motion visant à préserver l'engagement volontaire des sapeurs-pompiers et à rejeter la reconnaissance des volontaires et tant que « travailleurs » au sens de la directive européenne sur le temps de travail.

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier,

RAPPELLE

- Que chaque jour sur le territoire national, les sapeurs-pompiers de France interviennent toutes les 7 secondes au plus vite que tout autre acteur dans l'urgence que ce soit dans les métropoles, dans les villes et villages et dans nos campagnes.
- Que chaque jour, ils sont près de 40 000 à être mobilisés, prêt à intervenir pour porter secours en risquant leur vie pour sauver des vies.
- Que nous avons l'un des systèmes de sécurité civile les plus performants du monde, qui associe à la fois des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires et des experts, avec le plus grand maillage territorial de secours qui apporte une réponse urgente sur l'ensemble du territoire dans un délai de 13 minutes environ.
- Qu'au quotidien comme en cas de crise, les missions effectuées par nos sapeurs-pompiers sont larges, intervenant par tout temps et à toute heure pour des malaises, des accidents, des incendies, des catastrophes industrielles et naturelles, ou encore sur les inondations et l'été sur les feux de forêt ou encore lors des attentats.
- Que depuis plusieurs années, l'augmentation des interventions et la sollicitation croissante font que nos sapeurs-pompiers dans tous les départements et communes de France sont : toujours présents et toujours là quand il faut.

CONSIDERANT

- L'inquiétude de nos sapeurs-pompiers qui interpellent régulièrement les élus, particulièrement les sapeurs-pompiers volontaires qui craignent de ne pouvoir poursuivre leur mission en cas de transposition de la Directive Européenne sur le Temps de Travail (DETT).
- La fragilité du système et le rapport sur la mission volontariat que devait porter le gouvernement avec ses 43 propositions et qui ne s'est pas traduit par des actes concrets.
- Le manque des moyens financiers pour recruter des sapeurs-pompiers en nombre qui serait la conséquence directe de cette transposition de la DETT, ce qui conduirait à l'abaissement du niveau de sécurité des populations et générerait de graves dysfonctionnements dans la distribution des secours.
- Notre devoir de défendre ce service public qui a fait ses preuves depuis des décennies et qui demeure l'un des piliers de la sécurité civile de notre République.

DEMANDE

- Au Président de la République qu'à l'instar des dispositions prises par les forces de sécurité intérieure (gendarmes et militaires) le 18 octobre 2017 à l'Élysée, il exprime la même position pour les sapeurs-pompiers de France qui, compte tenu de leur engagement citoyen, ne doivent pas être concernés

par la DETT afin qu'ils puissent continuer à assurer leur mission de secours, de lutte contre les incendies et de protection des biens et des personnes.

– Au Ministre de l'intérieur de s'engager contre la transposition en droit français de la Directive Européenne sur le temps de travail (DETT) qui conduirait à plafonner de manière cumulée le travail du salarié et son activité de sapeur-pompier volontaire à 48 heures par semaine, ces volontaires ne se reconnaissant pas comme des travailleurs et ne s'engageant pas pour une telle reconnaissance mais bien pour sauver des vies.

Au Président de la Commission Européenne d'apporter une réponse à la motion déposée au Sénat par Monsieur Olivier CIGOLOTTI, Sénateur de la Haute-Loire et Madame Catherine TROENDLE, Sénatrice du Haut-Rhin et Vice-Présidente du Sénat, visant à préserver l'engagement volontaire des sapeurs-pompiers et donc à rejeter la reconnaissance des volontaires en tant que « travailleurs », au sens de la directive européenne (DETT) et les périodes de garde à du temps de travail. Cette directive tendrait à remettre totalement en cause notre modèle de secours et de réponse aux crises. L'actualité très récente dans l'Aude vient encore nous le rappeler. Par cette motion, les deux parlementaires ont appelé à « une initiative tendant à la mise en chantier rapide d'une directive spécifique aux forces de sécurité et de secours d'urgence

La délibération est adoptée à 73 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Gérard BEAUD).

2018-12-09 - Objet : Renouvellement de la gérance 2019 de l'auberge de Chanteuges

Rapporteur : M Gaston CHACORNAC

Le Vice-Président explique que l'Auberge de CHANTEUGES est gérée par Madame Fabienne DONATI depuis le 27 juillet 2015.

L'exploitation de l'auberge n'a pas pu se faire dans des conditions optimales sur une année complète depuis son installation (départ de la cuisinière, investissement de plus de 8000 € TTC sur une cuisine extérieure l'an passé qui les a mis en difficulté ...).

L'activité de cette auberge s'avère très dépendante de la saison estivale et la problématique des mois d'hiver avec une faible fréquentation mais des charges fixes élevées en chauffage notamment, reste difficile à gérer.

Après avoir fait le point avec son comptable fin novembre, l'affaire s'avère viable. Pour pallier le manque de fréquentation à la basse saison, Madame DONATI envisage de fermer l'auberge la semaine et développer des animations pendant les weekends et les vacances scolaires.

A jour de ses arriérés avec la Trésorerie au niveau d'un retard de paiement enregistré au printemps 2018, Madame DONATI sollicite le renouvellement de la convention de mise à disposition pour une année entière à compter du 01/01/2019 dans les mêmes conditions financières

Rappel des conditions financières actuelles de location :

- mise à disposition gratuite du fonds de commerce ;
- loyer du logement de fonction : 300 € nets de taxe par mois ;
- loyer des murs commerciaux : 700 € HT par mois.

La délibération est adoptée à 64 pour, 3 contre (MM. Claude MASSEBEUF, Emile ROUSSEL et Charles TOURRETTE) et 7 abstentions (Mmes Agnès JEAN, Gisèle RASPAIL, MM. Denis GAILLARD, Bernard MONATTE, Franck NOEL-BARON, Jean PASCAL et Mickaël VACHER

2018-12-10 - Objet : Autorisation préalable pour l'engagement d'une consultation relative à l'organisation, la gestion et l'animation de séjours itinérants sur le territoire communautaire durant les étés 2019, 2020 et 2021 pour les enfants et les adolescents et signature du marché

Rapporteur : M Alain GARNIER

Le Vice-Président explique aux Conseillers Communautaires que le marché de services pour la mise en place de 3 séjours de vacances itinérants dans le Haut-Allier passé par la Communauté de Communes avec l'Association Les Pieds à Terre vient à échéance le 31 décembre 2018.

Il précise que le Contrat Enfance Jeunesse, signé entre la CAF et la MSA de Haute-Loire et la Communauté de communes Ribeyre Chaliergue et Margeride et qui prévoyait l'action nouvelle « Séjours » sur les 4 années du CEJ (2016 à 2019), sera intégré dans le CEJ global de la CCRHA sur la période 2019-2021.

Compte-tenu de ces éléments et conformément à la réglementation relative aux marchés publics et au respect de ses principes à savoir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures, la Communauté prévoit d'avoir recours à un marché public en procédure adaptée comme mode de passation pour confier l'organisation de 3 séjours de vacances itinérants sur le territoire communautaire durant les étés 2019, 2020 et 2021 pour les enfants et adolescents à un prestataire de service pour une période de deux ans et dix mois du 1^{er} mars 2019 au 31 décembre 2021.

Un projet de cahier des charges précisant les conditions et caractéristiques des services attendus est joint au présent projet de délibération.

Mme Sylvie LEBRAT fait remarquer que l'information sur ces séjours n'est pas forcément connue sur tout le territoire.

M Alain GARNIER et Mme Caroline SCHELL précisent que l'information est diffusée dans tous les collèges mais que ce n'est peut-être pas suffisant.

La délibération est *adoptée à 73 pour et 1 abstention* (M. Thierry ASTRUC).

2018-12-11 - Objet : Adoption d'une convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Langeac pour l'encadrement d'un séjour et d'activités pour les jeunes en 2019

Rapporteur : M Alain GARNIER

Le Vice-Président présente les contraintes de taux et qualification d'encadrement liées à l'organisation du séjour pour 15 jeunes prévu en juillet 2019 et les difficultés à recruter des animateurs titulaires du BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur) sur les vacances scolaires en général.

Il indique aux membres du Conseil que pour l'encadrement de ce séjour mais également de journées d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les jeunes, la Mairie de Langeac peut mettre à disposition de la Communauté de Communes, un agent, Monsieur Philippe BOUDON, sachant que ce partenariat existe depuis de nombreuses années.

La Communauté prendra en charge la rémunération de l'agent pour les périodes concernées.

Une convention de mise à disposition sera passée entre la Commune et la Communauté de Communes.

La délibération est *adoptée à 73 pour et 1 abstention* (M. Alain BESSON).

2018-12-12 - Objet : Convention avec le collège de Saugues pour la fourniture de repas multi-accueil de Saugues

Rapporteur : M Alain GARNIER

Le Vice-Président indique que la convention de fourniture de repas scolaires aux enfants de l'espace petite enfance signée en 2014 entre le Collège Joachim Barrande et l'ancienne Communauté de communes du Pays de Saugues est caduque.

Afin de poursuivre la fourniture des repas et goûters au multi-accueil de Saugues à compter du 8 janvier 2019, il convient de signer une nouvelle convention pour l'année 2019.

Le tarif du repas s'élève à 2,55 euros et celui du goûter à 0,50€.

La convention prendra effet au 1^{er} janvier 2019 et ce jusqu'au 31 décembre 2019.

La délibération est *adoptée à 72 pour et 2 abstentions* (Mme Jeanine BRUGEYROUX et M. Mickaël VACHER).

2018-12-13 - Objet : Convention de partenariat pédagogique avec les collèges publics et privés du territoire de la Communauté de Communes

Rapporteur : M Alain GARNIER

Le Vice-Président indique que depuis 2007, le partenariat pédagogique entre l'ancienne communauté de communes du Langeadois et le Collège du Haut-Allier visait, dans un cadre d'éducation à l'environnement et au développement durable, à sensibiliser les enfants aux richesses patrimoniales du territoire.

Par ailleurs, la Communauté de communes organise depuis 2012 dans cet établissement un Accueil de Loisirs Sans hébergement (ALSH) jeunes et propose aux collégiens des animations sur la pause méridienne.

Sur les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ce partenariat a été renforcé en élargissant le périmètre de l'intervention financière communautaire à des projets culturels et en étoffant l'offre d'animations proposée aux collégiens durant la pause méridienne.

Le Vice-Président précise que le service jeunesse communautaire a également proposé aux collégiens du territoire de participer à des ateliers Web-Média « Jeunes reporters des Rives du Haut-Allier ». Ces actions ont pu être mises en place dans les 3 collèges publics du territoire entre décembre 2017 et mars 2018 et ont fait l'objet d'un conventionnement avec les collèges publics Val de Senouire à Paulhaguet et Joachim Barrande à Saugues.

Dans une démarche qui vise à réunir les jeunes de ce nouveau territoire communautaire et de tendre vers une harmonisation du service jeunesse, il est proposé de renouveler la convention et de l'élargir à l'ensemble des collèges du territoire sur la base d'un accompagnement financier de la communauté de communes déterminé en fonction du nombre d'élèves et limité par année scolaire à :

- 800 euros pour les collèges de moins de 100 élèves
- 1000 euros pour les collèges entre 100 et 200 élèves
- 1500 euros pour les collèges de plus de 200 élèves

En contrepartie du financement, la commission souhaite que chaque collège travaille en partenariat avec le service jeunesse de la collectivité (animations sur la pause méridienne, actions de prévention, projets culturels ...).

Pour l'animation de l'ALSH périscolaire, la Communauté de communes mettra à disposition un animateur jeunesse ou un intervenant qualifié sans contrepartie financière, dans la limite de ses possibilités et des évolutions du service jeunesse qui seront décidées.

Les collèges mettront quant à eux à disposition sans contrepartie financière des locaux dans l'enceinte de l'établissement scolaire pour le déroulement des ateliers.

Afin de définir les modalités de ces partenariats, il convient de signer une convention avec chaque établissement scolaire d'une durée de 1 an et qui couvrira l'année scolaire 2018-2019.

La délibération est *adoptée à 72 pour et 2 abstentions* (MM. Thierry ASTRUC et Yves ATTARD).

2018-12-14 Objet : Versement d'une aide exceptionnelle à l'investissement pour l'association Panpa

Rapporteur : M Gérard MERLE

Le Vice-Président rappelle aux membres du conseil communautaire que des subventions ont été attribuées à hauteur de 46 736 € (sessions des 25 mai, 10 juillet et 28 septembre 2018).

Une demande complémentaire « exceptionnelle » de l'association Panpa a été étudiée par la commission Culture-Loisirs-Sports : il s'agit d'aider à l'aménagement d'un nouvel espace d'exposition en mezzanine à la Maison des oiseaux (Lavoûte-Chilhac) avec notamment l'acquisition d'un vidéoprojecteur, l'achat de sculptures d'oiseaux pour compléter le diorama, et de permettre un travail pédagogique toute l'année grâce à la conception et l'impression d'une exposition itinérante « Nature et paysages du Haut-Allier ».

La part des collectivités dans le budget est estimé à 1231 €, le Département 43 co-finançant à hauteur de 615,50€ (8% du budget total) ; la commission CLS est favorable à compléter le financement à hauteur de 615,50€ dans la limite de l'enveloppe budgétaire inscrite au BP 2018 (cf compte 6574 : 132 200 €).

La délibération est *adoptée à 72 pour et 2 abstentions* (MM. Alain GARNIER et Gilles RUAT).

2018-12-15 Objet : Versement d'une subvention à la Fédération Française de Randonnée pour le balisage des GR et GR de pays traversant le territoire des Rives du Haut-Allier

Rapporteur : M Christophe COURTEIX

Le Vice-Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la Fédération Française de Randonnée par l'action de son comité Haute-Loire soutient l'aménagement des chemins de grande randonnée des rives du Haut-Allier (GR 40, 65, 300, 470 et GR de pays « Robe de Bure et Cotte de Mailles »). Ce travail de balisage représente 153,6 km de GR correspondant à : 439h de mobilisation de baliseurs bénévoles, 44h de travail salarié, 1633 km de déplacement et l'achat de matériel pour un montant total de 2675,91€.

La FFR Haute-Loire co-finance la dépense à hauteur de 50%, la commission CLS est favorable à compléter le plan de financement à hauteur de 1338€, sous forme de subvention, dans la limite de l'enveloppe budgétaire inscrite au BP 2018 (cf compte 6574 : 132 200 €).

La commission a souhaité qu'un point soit fait avec le comité en début d'année 2019 afin de définir les prochaines interventions.

La délibération est *adoptée à 70 pour, 2 abstentions* (MM. Bernard MONATTE et Jean PASCAL) *et 2 qui n'ont pas pris part au vote* (Mme Marie-Andrée PERREY et M. Alain GARNIER).

2018-12-16 Objet : Autorisation pour la vente de l'immeuble de l'ancien siège de la Communauté de Communes Ribeyre, Chaliergue et Margeride

Rapporteur : M Serge DESCHEEMACKER

Le Vice-Président explique que la Communauté de communes est propriétaire de l'immeuble de l'ancien siège de la Communauté de communes de Ribeyre, Chaliergue et Margeride à Lavoûte-Chilhac. Cet ensemble immobilier, initialement propriété de la Communauté de communes Ribeyre Chaliergue Margeride, accueille les services administratifs de l'insertion. Or, ces services seraient transférés à l'antenne de Paulhaguet.

La Communauté de communes a aujourd'hui la volonté d'optimiser l'usage de ces bâtiments et de mutualiser ces services sur son territoire, c'est pourquoi cet immeuble est proposé à la vente.

A titre indicatif, une estimation a été demandée à France Domaines.

Parcelle concernée par la vente :

Section	N°	Lieu-dit	Surface	Nature
AC	394	Le Bourg	110 m2	Sol

La délibération est adoptée à 62 pour, 2 contre (M. Joseph TORRENT et son pouvoir Mme Marie-Thérèse ROUBAUD) et 10 abstentions (Mmes Karine CROS et son pouvoir Christian POULET, Agnès JEAN, MM. Didier HANSMETZGER et son pouvoir Jean-Paul FAGHEON, Alain GARNIER, Franck NOEL-BARON, Emile ROUSSEL, Gilles RUAT et Alain SOULE).

2018-12-17 Objet : Dérogation au repos dominical 2019

Rapporteur : M Gaston CHACORNAC

Le principe selon lequel le repos hebdomadaire est donné le dimanche constitue un acquis social. Toutefois, cette règle impérative peut être tempérée. Ainsi, le Code du travail permet au Maire de la Commune de déroger à la règle du repos dominical pour les commerces de détail situés sur le territoire communal (articles L3132-26 et L3132-27 complétés par l'article R3132-21 du code du travail).

La loi N°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a été publiée au JO le 07 août 2015. Ses articles relatifs aux dérogations au repos dominical permettent au Maire de la Commune, à compter de 2016, d'accorder au maximum douze dérogations au lieu de cinq.

Pour cela, le Maire de la Commune concernée doit solliciter préalablement l'avis du Conseil Municipal et arrêter la liste des dimanches avant le 31 décembre pour l'année suivante. Le Maire devrait par ailleurs obtenir l'avis conforme de l'organe délibérant de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier au-delà de cinq dimanches accordés.

Pour 2019, il est envisagé pour les commerces de détails (y compris les concessions automobiles) situés sur le territoire communal d'ouvrir les dimanches suivants :

- 1/ Dimanche 13 janvier 2019
- 2/ Dimanche 20 janvier 2019
- 3/ Dimanche 17 mars 2019
- 4/ Dimanche 16 juin 2019
- 5/ Dimanche 30 juin 2019
- 6/ Dimanche 15 septembre 2019
- 7/ Dimanche 13 octobre 2019
- 8/ Dimanche 1^{er} décembre 2019

9/ Dimanche 8 décembre 2019
10/ Dimanche 15 décembre 2019
11/ Dimanche 22 décembre 2019
12/ Dimanche 29 décembre 2019

La délibération est adoptée à 65 pour, 2 contre (MM. Alain GARNIER et Claude MASSEBEUF), 4 abstentions (MM. Yves ATTARD, Thierry GRIMALDI, Jean PASCAL et Gilles RUAT) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gaston CHACORNAC, Magalie MISSONNIER et son pouvoir Denis FOURY).

Informations données par le Président sur le dossier COPIREL : le dernier comité de suivi s'est réuni en sous-préfecture de Brioude le 14 décembre. Les salariés ont missionné un avocat pour les aider dans leurs démarches et faire pression sur le groupe COFEL. La réunion a été très tendue et les revendications formulées par les salariés n'ont pas été acceptées par les représentants du groupe COFEL. Une étude d'impacts sur les conséquences de la fermeture de l'usine pour le territoire sera réalisée.

M Thierry GRIMALDI au nom de la fédération 43 du bâtiment souligne que des formations pour le reclassement de salariés dans le bâtiment peuvent être proposées.

M Michel BRUN propose qu'un plan Marshall pour l'économie soit proposé.

La séance du conseil communautaire est levée à 22 h 00

Signatures :

Le Président de Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier
Mr Gérard BEAUD



Le Secrétaire de séance
Marie-Christine DELABRE

